

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de susdite municipalité

À sa séance régulière du 9 décembre 2024, à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay, la conseillère Léa Tremblay a présenté l'avis de motion et le projet de règlement numéro 24-416 ayant pour objet le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros 19-325, 21-367 et 23-403.

L'adoption de ce règlement est réalisée conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.0001). Le présent règlement sera adopté lors de la séance du 13 janvier 2025 à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay.

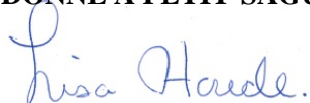
En résumé, le projet de règlement puisse être résumé comme suit :

- La rémunération annuelle du maire en 2024 à 17 304 passe à 23 323,04\$ en 2025
- La rémunération annuelle des conseillers en 2024 à 3785.33\$ passe à 3921.60\$ en 2025

* En application de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Avis public est en outre donné que de règlement proposé peut être actuellement consulté au bureau de la municipalité de Petit-Saguenay au 35 rue du Quai Petit-Saguenay soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY, ce 17^{ème} jour de décembre 2024.



Lisa Houde

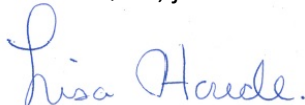
Directrice générale et Greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement numéro 24-416

Je soussigné, Lisa Houde, Directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 17 décembre, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^{ème} jour de décembre 2024



Directrice générale et Greffière trésorière